
États financiers de Université de l'Ontario français

30 avril 2024

| | |
|-----------------------------------------------------|------|
| Déclaration de responsabilité administrative | 1 |
| Rapport de l'auditeur indépendant | 2-4 |
| État de la situation financière | 5 |
| État de l'évolution de l'actif net | 6 |
| État des résultats et de l'évolution de l'actif net | 7 |
| État des flux de trésorerie | 8 |
| Notes complémentaires | 9-15 |

Déclaration de responsabilité administrative

Le 15 août 2024

La direction de l'Université de l'Ontario français (l'« Université ») est responsable des états financiers, des notes et des autres renseignements financiers contenus dans le rapport financier ci-après.

La direction a préparé les états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Afin de présenter fidèlement tous les éléments d'information importants, il a fallu recourir à des estimations raisonnables et à des jugements professionnels. La direction a la conviction que les états financiers exposent fidèlement la situation financière de l'Université au 30 avril 2024 ainsi que ses résultats d'exploitation, l'évolution de l'actif net et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date.

Consciente de ses responsabilités et des limites inhérentes à tout système, la direction a développé et applique un système de contrôle interne qui lui donne l'assurance raisonnable que les actifs de l'Université sont protégés contre les pertes et que les documents comptables constituent une source fiable pour la préparation des états financiers. Le Service des finances de l'Université exerce une surveillance sur l'application des procédés de contrôle interne.

Le Conseil de gouvernance veille à ce que la direction de l'Université s'acquitte de ses obligations en matière de rapport financier, et il lui appartient, en définitive, d'examiner et d'approuver les états financiers. Le Conseil de gouvernance accomplit ses fonctions d'examen des états financiers principalement par l'entremise du Comité des finances, de l'audit et des infrastructures.

Les états financiers au 30 avril 2024 et les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, les auditeurs nommés par le Conseil de gouvernance. Le rapport des auditeurs indépendants précise l'étendue de l'audit et exprime leur opinion professionnelle au sujet de l'information fournie dans les états financiers.

Normand Labrie

Normand Labrie, Recteur



Gilles Fortin, Vice-recteur à l'administration

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil de gouvernance de l'Université de l'Ontario français

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Université de l'Ontario français (l'« Université »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 avril 2024, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université au 30 avril 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport des auditeurs. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Université à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte LLP

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 15 août 2024

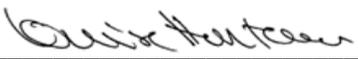
Université de l'Ontario français
État de la situation financière
 au 30 avril 2024

| | Notes | 2024 \$ | 2023 \$ |
|------------------------------------------------------|-------|-------------------|------------|
| Actifs | | | |
| Actifs à court terme | | | |
| Encaisse | | 3 357 001 | 5 201 923 |
| Débiteurs | 3 | 1 800 959 | 2 108 838 |
| Frais payés d'avance et dépôts | | 274 514 | 371 632 |
| | | 5 432 474 | 7 682 393 |
| Actifs à long-terme | | | |
| Immobilisations corporelles | 4 | 17 881 605 | 18 435 001 |
| Dépôts à long terme | | 219 700 | 219 700 |
| | | 23 533 779 | 26 337 094 |
| Passifs et actif net | | | |
| Passifs à court terme | | | |
| Créditeurs et charges à payer | 5 | 1 974 897 | 1 946 975 |
| Montant dû à des tiers, sans intérêt | | 94 426 | 65 528 |
| Apports reportés | 6 | 1 310 501 | 3 363 875 |
| | | 3 379 824 | 5 376 378 |
| Passifs à long terme | | | |
| Subventions reportées afférentes aux immobilisations | 7 | 17 898 272 | 19 021 534 |
| Engagements | | | |
| | 9 | | |
| Actif net non affecté | | 2 155 151 | 1 939 182 |
| Dotation | | 100 532 | — |
| | | 23 533 779 | 26 337 094 |

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du Conseil de gouvernance,


 Marie-Lison Fougère, Présidente


 Louise Hurteau, Vice-présidente

Université de l'Ontario français
État de l'évolution de l'actif net
 au 30 avril 2024

| | Non affecté | Dotation | 2024 | 2023 |
|------------------------------------------|--------------------|-----------------|------------------|-----------|
| | \$ | \$ | Total | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au début | 1 939 182 | — | 1 939 182 | 377 560 |
| Excédent des produits sur les charges | 215 969 | — | 215 969 | 1 561 622 |
| Don reçu à titre de dotation | — | 100 532 | 100 532 | — |
| Solde à la fin | 2 155 151 | 100 532 | 2 255 683 | 1 939 182 |

Les notes complémentaires font partie intégrale des états financiers.

Université de l'Ontario français

État des résultats

Exercice terminé le 30 avril 2024

| | Notes | 2024 \$ | 2023 \$ |
|------------------------------------------------------------------|-------|-------------------|------------|
| Produits | | | |
| Subventions de fonctionnement - Fédéral | | 16 791 215 | 18 298 600 |
| Droits de scolarité et frais exigibles | | 1 871 383 | 1 138 288 |
| Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations | | 1 162 002 | 793 698 |
| Dons | | 439 577 | — |
| Ventes | | 400 338 | 374 030 |
| Produits d'intérêts | | 153 976 | 185 581 |
| Autres | | 70 327 | 58 281 |
| | | 20 888 818 | 20 848 478 |
| Charges | | | |
| Salaires et avantages sociaux | 10 | 12 396 640 | 9 921 669 |
| Loyer | | 2 495 391 | 2 305 029 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | | 1 162 002 | 793 698 |
| Marketing | | 942 755 | 1 730 445 |
| Infrastructure technologique | | 727 901 | 911 102 |
| Frais de consultation | | 700 519 | 866 383 |
| Honoraires professionnels | | 496 461 | 1 149 893 |
| Entretien et réparations | | 417 876 | 345 656 |
| Frais généraux et de communication | | 367 731 | 415 867 |
| Autres | | 312 683 | 225 556 |
| Développement | | 217 585 | 95 923 |
| Déplacements | | 205 382 | 295 481 |
| Services professionnels | | 140 359 | 149 354 |
| Bourses et aides financières | | 85 357 | 77 061 |
| Intérêts et frais bancaires | | 4 207 | 3 739 |
| | | 20 672 849 | 19 286 856 |
| Excédent des produits sur les charges | | 215 969 | 1 561 622 |

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Université de l'Ontario français**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 30 avril 2024

| | 2024 | 2023 |
|------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Activités de fonctionnement | | |
| Excédent des produits sur les charges | 215 969 | 1 561 622 |
| Éléments sans incidence sur l'encaisse : | | |
| Amortissement des immobilisations | 1 162 002 | 793 698 |
| Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations | (1 162 002) | (793 698) |
| | 215 969 | 1 561 622 |
| Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement | | |
| Débiteurs | 307 879 | (638 893) |
| Créditeurs et charges à payer | 27 922 | (134 363) |
| Frais payés d'avance | 97 118 | (371 632) |
| Montant dû à des tiers, sans intérêt | 28 898 | (114 359) |
| Apports reportés | (2 053 374) | (1 601 010) |
| | (1 591 557) | (2 860 257) |
| | (1 375 588) | (1 298 635) |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (608 606) | (1 204 336) |
| Activités de financement | | |
| Encaissement net des apports reportés afférents aux immobilisations | 38 740 | 200 000 |
| Augmentation nette des fonds de dotation | 100 532 | — |
| | 139 272 | 200 000 |
| Diminution de l'encaisse | (1 844 922) | (2 302 971) |
| Encaisse au début de l'exercice | 5 201 923 | 7 504 894 |
| Encaisse à la fin de l'exercice | 3 357 001 | 5 201 923 |

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

1. Objectifs et fins

L'Université de l'Ontario français (l'« Université ») est une université de langue française pour les francophones et les francophiles. C'est une université inclusive, ouverte et connectée sur le monde tout en étant enracinée dans son milieu. La Loi de 2017 sur l'Université de l'Ontario français définit les objectifs de l'Université ainsi que les pouvoirs et attributions du Conseil de gouvernance et du Sénat. L'Université est un organisme de charité enregistré et est ainsi exempté d'impôts sous l'alinéa 149(1)(f) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Pour la phase de démarrage, l'Université a signé une contribution avec les gouvernements fédéral et provincial de l'ordre de 126 millions de dollars, réparti à parts égales entre les deux gouvernements, avec le financement fédéral couvrant les périodes fiscales de 2019-2020 à 2023-2024 et le financement provincial qui servira à financer la période allant de 2023-2024 à 2026-2027. Au cours de l'exercice 2023-2024, l'Université a signé une nouvelle entente afin de proroger la période du financement provincial d'une année tout en conservant la même enveloppe financière.

Une bonne partie des fonds servira à la planification et aux autres activités préparatoires qui auront lieu entre les années 2019-2020 et 2026-2027.

2. Principales conventions comptables

Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel des comptables agréés du Canada – Comptabilité et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

L'Université applique la méthode du report pour constater les apports pour les organismes sans but lucratif.

Les apports affectés d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans la période où les dépenses reliées sont encourues. Les montants affectés d'origine externe sont utilisés selon le but exprimé par le désignataire.

Les apports non affectés sont reconnus à titre de produits lorsque reçus ou à recevoir si les montants peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Les promesses de dons ne sont comptabilisées qu'une fois reçues compte tenu du caractère incertain.

Les droits de scolarité et autres frais sont comptabilisés à titre de produits dans l'année scolaire à laquelle se donnent les cours ou les programmes concernés.

Les produits reportés d'origine externe reçus afin de financer l'acquisition d'immobilisations sont reportés puis amortis par imputation aux produits selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux qui correspond au taux d'amortissement des actifs connexes.

2. Principales conventions comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les produits de ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les travaux en cours comprennent les coûts directs de construction ou de développement attribuables à l'activité de celle-ci. Lorsqu'une immobilisation corporelle peut être acquise par donation ou pour une valeur symbolique, elle est comptabilisée à sa juste valeur à la date de l'acquisition. Les constructions en cours sont comptabilisées au coût et ne sont pas amorties pendant la construction. Suite à l'achèvement des travaux, les actifs sont inscrits dans leur catégorie d'immobilisations corporelles respectives et sont amortis aux taux indiqués ci-après.

L'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile aux taux indiqués ci-après :

| | |
|-----------------------------------------------|---------------|
| Améliorations locatives et mobilier de bureau | Durée du bail |
| Équipement informatique | 3-10 ans |

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Université devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Université qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Université dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

2. Principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Université comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Opérations en devises étrangères

Les opérations, s'il y a lieu, en devises étrangères réalisées par l'Université sont converties selon la méthode temporelle, qui prévoit que les opérations sont d'abord comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments d'actifs et de passifs monétaires sont par la suite ajustés de façon à refléter les taux de change en vigueur à l'état de la situation financière. Les gains et les pertes de change résultant de cet ajustement sont compris dans l'état des résultats.

Apports reçus sous forme de biens et services

Les apports reçus sous forme de biens et services fournis à l'Université ne sont pas reconnus dans ces états financiers en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur.

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, des produits et des charges dans les états financiers. Les estimations principales comprennent la valeur comptable des comptes débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et le montant de certaines charges à payer. La mesure définitive de tous ces éléments peut différer de ces estimations.

3. Débiteurs

| | 2024 | 2023 |
|-----------------------------------|------------------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Subventions à recevoir | 1,454,791 | 1,501,083 |
| Taxes de vente à recevoir | 152,542 | 410,253 |
| Autres | 39,125 | 40,676 |
| Comptes à recevoir | 335,010 | 196,836 |
| | 1,981,468 | 2,148,848 |
| Provision pour créances douteuses | (180,509) | (40,010) |
| | 1,800,959 | 2,108,838 |

Le solde des comptes à recevoir comporte un crédit de 128 775 \$ (137 315 \$ en 2023), représentant les avances versées par les étudiants en prévision de leur inscription aux cours des prochaines sessions.

4. Immobilisations corporelles

| | 2024 | 2023 | | |
|-----------------------------------------------|-------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Améliorations locatives et mobilier de bureau | 16,740,823 | 1,874,089 | 14,866,734 | 15,445,255 |
| Équipement informatique | 2,570,474 | 507,964 | 2,062,511 | 410,978 |
| Construction en cours | 952,360 | — | 952,360 | 2,578,768 |
| | 20,263,658 | 2,382,052 | 17,881,605 | 18,435,001 |

Le coût total et l'amortissement cumulé pour l'exercice terminé le 30 avril 2022 était de 19 655 051 \$ et 1 220 050 \$, respectivement.

5. Crédoiteurs et charges à payer

| | 2024 | 2023 |
|---------------------------------------|------------------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Créditeurs et charges à payer | 732,160 | 1,236,574 |
| Salaires et avantages sociaux à payer | 1,242,737 | 710,401 |
| | 1,974,897 | 1,946,975 |

6. Apports reportés

| | 2024 | 2023 |
|--------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 3,363,875 | 4,964,885 |
| Apports reçus au cours de l'exercice | 14,677,097 | 16,624,650 |
| Montants amortis imputés aux produits - fonctionnement | (16,791,215) | (18,225,660) |
| Transfert des produits reportés aux immobilisations (note 7) | 60,744 | — |
| Solde à la fin de l'exercice | 1,310,501 | 3,363,875 |

Le solde est constitué des fonds suivants :

| | 2024 | 2023 |
|-------------------------------------------|------------------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Fonctionnement | 276,031 | 2,898,732 |
| Recherche subventionnée | 88,904 | 97,990 |
| Produits des droits de scolarité différés | 258,695 | — |
| Dons reportés | 629,369 | 200,000 |
| Autres | 57,502 | 167,153 |
| | 1,310,501 | 3,363,875 |

Le fonctionnement représente le solde des fonds reçus ou à recevoir de l'entente de transfert de paiement au 30 avril 2024.

7. Subventions reportées afférentes aux immobilisations

La subvention reportée et afférente aux immobilisations représente une somme reçue pour aider à l'acquisition d'immobilisations. La somme reçue est amortie aux produits au même rythme que l'amortissement des actifs qui y sont reliés et se détaille comme suit :

| | 2024 | 2023 |
|---------------------------------------|--------------------|------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 19,021,534 | 19,615,232 |
| Apports reçus au cours de l'exercice | 200,000 | 200,000 |
| Transferts d'apports reportés | (161,260) | — |
| Montants amortis imputés aux produits | (1,162,002) | (793,698) |
| | 17,898,272 | 19,021,534 |

8. Emprunt bancaire

Au 30 avril 2024, l'Université dispose d'une ouverture de crédit bancaire de 5 000 000 \$. À cette date, l'emprunt bancaire était inutilisé.

9. Engagements*Obligation découlant d'un contrat de location-exploitation*

L'Université a signé un contrat à moyen terme de location-exploitation. L'Université a signé une entente de bail à long terme pour les locaux de l'Université échéant en août 2031. Les paiements futurs minimaux exigibles pour les prochaines années sont les suivants :

| | \$ |
|---------------|-------------------|
| 2025 | 2 160 000 |
| 2026 | 2 240 000 |
| 2027 | 2 280 000 |
| 2028 | 2 280 000 |
| 2029 | 2 280 000 |
| 2030 et Après | 3 040 000 |
| | <u>14 280 000</u> |

10. Avantages sociaux

Les employés éligibles de l'Université sont inscrits dans un régime enregistré d'épargne-retraite. L'Université contribue un montant de 7 % des salaires de ces employés. Durant l'année, l'Université a versé au régime des contributions totalisant 618 503 \$ (472 379 \$ en 2023).

En 2022, l'Université a mis à la disposition de ses employés un régime supplémentaire « le Régime d'épargne non enregistré (NREG) », auquel les employés pourront participer s'ils ont atteint le maximum des cotisations autorisées sous le régime d'épargne enregistré.

11. Instruments financiers*Risque de marché*

Le risque de marché désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à la fluctuation des prix sur le marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. L'Université n'est pas exposée à un risque de marché significatif.

a) Risque de change

L'Université est peu exposée au risque de change étant donné qu'elle effectue très peu de transactions en devises.

b) Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Université n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

c) Risque de prix

Le risque de prix désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations du prix sur le marché (outre les fluctuations découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). L'Université n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

11. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit consiste en une des parties d'un instrument financier qui manque à ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie. Le risque de crédit maximal de l'Université correspond à la juste valeur des débiteurs inscrits à l'état de la situation financière.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Université soit dans l'incapacité de remplir ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Université gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins d'exploitation. L'Université prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.